

MARCHES DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Cahier des Clauses Techniques Particulières

PRES_2026-030

**Mission d'accompagnement, de conseil et d'optimisation des charges
fiscales des établissements du GHT Loire**

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation est lancée par le Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne, établissement support GHT Loire, pour le compte de :

- CHU de Saint Etienne
- Centre hospitalier d'Ardèche Nord (CHAN)
- CHF – Centre hospitalier du Forez
- CH des Monts du Lyonnais
- CH de ROANNE

Le marché a pour objet une mission d'assistance, de conseil et de réponses aux différentes problématiques auxquelles les établissements du GHT Loire sont exposés, ou susceptible de l'être, dans le domaine fiscal, tous impôts et taxes compris.

L'équipe intervenant dans le cadre du présent marché devra être composée de consultants seniors disposant d'une expertise métier, d'une expérience significative dans le domaine considéré et d'avocat(s).

ARTICLE 2 : CONTEXTE

Quelques chiffres clés (2024)

❖ Pour le CHU de Saint Etienne :

a. Activité

Lits et places installés	1 901	lits et places d'Hôpital de Jour
Clientèle	97 709	séjours PMSI (MCO)
Urgence	110 322	passages

b. Charges du compte de résultat principal

		compte financier 2024
Titre 1	Charges de Personnel	466 912 934
Titre 2	Charges à caractère médical	231 939 730
Titre 3	Charges à caractère hôtelier	62 316 731
Titre 4	Charges financières, exceptionnelles, amortissements et provisions	84 463 311
	Total - €	845 632 705

c. Produits du compte de résultat principal

		compte financier 2024
Titre 1	Produits versés par l'assurance maladie	669 696 896
Titre 2	Autres produits d'activité hospitalière	46 762 263
Titre 3	Autres produits	162 591 532
	Total - €	879 050 690

d. Investissements (acquisitions immobilisations)

Le tableau de financement a enregistré un montant de 299 236,78 €.

Collecte de la TVA

A ce jour, le CHU procède à la collecte de la TVA dans les domaines suivants :

- Rétrocession de médicaments
- Personnel – repas
- Usagers et accompagnement – téléphone
- Autres produits d'activité annexes
- Retenues et versements sur l'activité libérale
- Produits divers de gestion courante (redevance boutiques)
- Produits divers de gestion courante (redevance distributeurs automatiques)
- Revenus bons et titres
- Ventes de produits intermédiaires (coupe de bois)

En 2024, le montant HT et TTC des recettes s'est élevé à :

		Produits HT 2024	TVA	Produits TTC 2024
H	Compte de résultat principal	902 457 027	2 503 290	904 960 317
A	Dotation Non Affectée	443 396	16 110	459 507
B	Unités de Soins en Longue Durée	11 673 310	0	11 673 310
C	Ecoles	4 007 788	0	4 007 788
P	Centre de lutte contre la toxicomanie	759 366	0	759 366
G	GHT	4 224 605	0	4 224 605
		923 565 493	2 519 400	926 084 893

❖ Pour le CH d'Ardèche Nord :

a. **Activité**

Lits et places installés	456 lits et places
Clientèle	33 231 séjours PMSI (MCO)
Urgence	32 505 passages

b. **Charges du compte de résultat principal**

		Compte financier 2024
Titre 1	Charges de personnel	74 431 111,75 €
Titre 2	Charges à caractère médical	12 898 237,32 €
Titre 3	Charges à caractère hôtelier et général	7 904 069,98 €
Titre 4	Charges financières, exceptionnelles, d'amortissements, de provisions	4 925 883,35 €
		100 159 302,40 €

c. **Produits du compte de résultat principal**

		Compte financier 2024
Titre 1	Produits versés par l'assurance maladie	78 706 808,42 €
Titre 2	Autres produits de l'activité hospitalière	6 727 391,59 €
Titre 3	Autres produits	9 911 240,83 €
		95 345 440,84 €

d. **Investissements (acquisitions immobilisations)**

Le tableau de financement a enregistré un montant de 1 164 748€.

Collecte de la TVA

A ce jour, le CH d'Ardèche Nord procède à la collecte de la TVA dans les domaines suivants :

- Rétrocession de médicaments
- Personnel – repas
- Usagers et accompagnement – téléphone
- Autres produits d'activité annexes
- Retenues et versements sur l'activité libérale
- Produits divers de gestion courante (redevance boutiques)

❖ Pour le Centre hospitalier du Forez :

CRPP	2024	CRPP	2024
Titre 1 - Produits versés par l'Assurance Maladie	84 139 668	Titre 1 - Charges de personnel	79 830,23
% évolution du titre	-1%	% évolution du titre	-1,63%
Poids du titre	80%	Poids du titre	72,04%
Titre 2 - Autres produits de l'activité hospitalière	6 259 839	Titre 2 - Charges à caractère médical	13 926,12
% évolution du titre	-3%	% évolution du titre	2,54%
Poids du titre	6%	Poids du titre	12,57%
Titre 3 - Autres produits	14 422 180	Titre 3 - Charges à caractère hôtelier et général	10 906,79
% évolution du titre	-10%	% évolution du titre	-0,43%
Poids du titre	14%	Poids du titre	9,84%
	104 821 686,28	Titre 4 - Charges d'amortissements, de provisions et dépréciation, financières et exceptionnelles	6 152,42
		% évolution du titre	-8,60%
		Poids du titre	5,55%
		Total des charges	110 815,56
		% évolution du total des charges	-1,42%
		Total	110 815,56

A ce jour, le CHF procède à la collecte de la TVA dans les domaines suivants :

- Rétrocession de médicaments
- Personnel – repas
- Usagers et accompagnement – téléphone
- Autres produits d'activité annexes
- Retenues et versements sur l'activité libérale
- Produits divers de gestion courante (redevance boutiques)
- Produits divers de gestion courante (redevance distributeurs automatiques)
- Mise à disposition de personnel à des structures associatives et privées.

❖ Pour le CH des monts du Lyonnais

CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL					
			Compte financier 2024		
TITRE 1	Charges de personnel	5 376 648,17 €			
TITRE 2	Charges à caractère médical	814 343,40 €			
TITRE 3	Charges à caractère hôtelier	2 275 936,06 €			
TITRE 4	Charges financières, exceptionnelles, amortissements et provisions	192 539,23 €			
	TOTAL	8 659 466,86 €			
PRODUITS DU COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL					
			Compte financier 2024		
TITRE 1	Produits versés par l'assurance maladie	5 519 336,74 €			
TITRE 2	Autres produits d'activité hospitalière	386 365,48 €			
TITRE 3	Autres produits	2 220 860,71 €			
	TOTAL	8 126 562,93 €			

CHARGES DES COMPTES DE RESULTATS ANNEXES				
		Compte financier 2024		
TITRE 1	Charges de personnel	17 229 908,14 €		
TITRE 2	Charges d'exploitation courante et à caractère médical	2 521 330,31 €		
TITRE 3	Charges afférentes à la structure	3 676 658,09 €		
TOTAL		23 427 896,54 €		
PRODUITS DES COMPTES DE RESULTATS ANNEXES				
		Compte financier 2024		
TITRE 1	Produits de la tarification	21 745 369,43 €		
TITRE 2	Autres produits d'exploitation	54 978,44 €		
TITRE 3	Autres produits	1 785 667,56 €		
TOTAL		23 586 015,43 €		
TVA COLLECTEE				
En 2024, le montant HT et TTC des recettes (hors LASM) s'est élevé à :				
		Produits HT 2024	TVA	Produits TTC 2024
H / A / P / N	TOUT BUDGET CONFONDUS	269 998,00 €	17 931,00 €	287 929,00 €

❖ Pour le CH de ROANNE

a. Activité 2024

Lits et places installés 871 lits HC+ places d'Hôpital de Jour (MCO, MSR, PSY, hébergements)
 Clientèle 24 963 séjours PMSI (MCO HDJ+HC)
 Urgence 35 439 passages (SAU Adultes)

b. Charges du compte de résultat principal

		CF 2024
1	Charges de personnel	143 157 502
2	Charges à caractère médical	51 975 312
3	Charges à caractère hôtelier	17 588 731
4	Charges financières, except., amort. et p	18 996 043
TOTAL €		231 717 589

c. Produits du compte de résultat principal

		CF 2024
1	Produits versés par l'assurance maladie	179 121 356
2	Autres produits de l'activité hospitalière	14 585 429
3	Autres produits	34 660 247
TOTAL €		228 367 031

ARTICLE 3 : PRESTATIONS ATTENDUES

a. Allotissement

Lot Unique	Liasses fiscales Méthode à l'affectation + coefficient d'assujettissement Taxe sur salaire Autres impôts : DAS2 / TICGN / TICFE / CFE / CVAE etc... Conseils juridiques, « questions / réponses »
------------	--

b. Missions

Le CHU est un établissement public de santé. En tant qu'établissement hospitalo-universitaire, ses missions couvrent à la fois, l'hospitalisation et le soin, l'enseignement, la recherche et la prévention.

La diversité de ses activités au regard de la TVA confère au CHU la qualité d'assujetti redevable partiel. Le CHU est donc tenu de collecter de la TVA sur certaines de ses recettes et d'exercer un droit à déduction de la TVA grevant ses dépenses.

Le CHU est certifié chaque année par un commissaire aux comptes et doit justifier de ses calculs fiscaux et de son contrôle interne en la matière.

c. Liasses fiscales

Concerne le CHU de Saint Etienne ainsi que le CHAN

Jusqu'à ce jour, le CHU de Saint-Etienne est considéré comme un établissement sans but lucratif exerçant des missions de services publics. Il s'est soumis à l'impôt sur les sociétés en fonction d'un coefficient de lucrativité. Ce coefficient de lucrativité est calculé chaque année par le CHUSE.

Prestations attendues du CHU de Saint Etienne et du CHAN :

- ⇒ Contrôle des pratiques : aide, conseils pour mise en conformité des pratiques en vigueur avec la législation passée, présente et future.
- ⇒ Etude de l'assujettissement à l'Impôt sur les sociétés et calcul sur la base des données comptables de l'établissement
- ⇒ Veille fiscale portant sur l'application de l'IS dans les établissements publics de santé (évolution de la législation, jurisprudence, rescrits...) et leurs satellites (groupements de types GCS, GIE, GIP, GHT ; filiales, ...).
- ⇒ Rédiger un rapport annuel de synthèse, permettant tant aux services des établissements demandeurs, qu'au Commissaire aux Comptes de retracer et justifier les flux liés à l'IS pour l'année considérée. Le prestataire devra également répondre aux demandes de précisions ou de clarifications éventuelles émanant du Commissaire aux Comptes.
- ⇒ Service de réponses aux questions courantes posées par les services des établissements de type SVP. Le prestataire s'engage à répondre sous 48 Heures pour les questions simples, posées par mail ou téléphone et sous 8 jours pour les questions complexes nécessitant une recherche documentaire ou de jurisprudence.

- ⇒ Assistance et suivi des réclamations contentieuses à l'encontre de l'administration fiscale : prise en charge de l'ensemble des diligences nécessaires à la défense des droits des établissements. Rédiger toute demande éventuelle de rescrit qui pourrait s'avérer nécessaire.

Le prestataire est tenu à une obligation de résultats.

Les établissements devront disposer des coordonnées de la personne référent au sein du cabinet fiscal (N° de téléphone, adresse mail)

d. Méthode à l'affectation / grande clé économique + coefficient d'assujettissement Taxe sur salaire

Concerne le CHU de Saint Etienne ainsi que le CHAN, le CH du Forez, le CH des Monts du Lyonnais

En 2002, le CHU a sollicité l'autorisation, en matière de TVA, de mettre en œuvre une clé économique de déduction. En 2003, le CHU a obtenu l'autorisation d'utiliser la clé économique à l'ensemble des dépenses (mixtes ou non mixtes). La clef économique, déterminant le prorata de TVA applicable, et le ratio d'assujettissement taxe sur salaire, doivent être calculés chaque année, sur les bases du dernier compte financier connu (N-1) pour application à l'exercice N.

Le CH des Monts du Lyonnais a un prorata de TVA applicable (actuellement fixé à 1%).

Prestations attendues du CHU de Saint Etienne et du CHAN, le CH du Forez, le CH des Monts du Lyonnais :

- ⇒ Contrôler les pratiques : aide, conseils pour mise en conformité des pratiques en vigueur avec la législation passée, présente et future
- ⇒ Apporter aide, conseils pour mise en conformité des pratiques en vigueur avec la législation passée, présente et future. Optimiser la fiscalité dans le strict respect des lois comptables, fiscales et sociales en vigueur.
- ⇒ Assister les établissements dans le suivi des réclamations contentieuses à l'encontre de l'administration fiscale : prise en charge de l'ensemble des diligences nécessaires à la défense des droits des établissements. Rédaction de toute demande de rescrit qui pourrait s'avérer nécessaire.
- ⇒ Garantir la veille réglementaire en matière de fiscalité
- ⇒ Calculer les divers coefficients, élaborer diverses déclarations et régularisations éventuelles sur les exercices passés non prescrits.
(Une analyse des droits à déduction de la TVA appliqués sur les dépenses d'exploitation et d'investissement des établissements du CH des Monts du Lyonnais).
- ⇒ Mettre en œuvre des actions de formation auprès des agents des établissements demandeurs, sur site, en cas de besoin, quel que soit l'impôt concerné et y compris pour des pratiques fiscales déjà en vigueur.
- ⇒ Assurer un service de réponse aux questions courantes posées par les services des établissements de type SVP. Le prestataire s'engage à répondre sous 48 Heures pour les questions simples, posées par courrier électronique ou téléphone et sous 8 jours pour les questions complexes nécessitant une recherche documentaire ou de jurisprudence.

⇒ Rédiger un rapport annuel de synthèse, permettant tant aux services des établissements demandeurs, qu'au Commissaire aux Comptes de retracer et justifier les flux liés à la TVA pour l'année considérée. Le prestataire devra également répondre aux demandes de précisions ou de clarifications éventuelles émanant du Commissaire aux Comptes.

➔ **Spécificités CHF associées aux prestations attendues :**

⇒ Rédiger un rapport annuel de synthèse, permettant tant aux services du CHF de retracer et justifier les flux liés à la TVA pour l'année considérée. Le prestataire devra également répondre aux demandes de précisions ou de clarifications éventuelles émanant des audits de contrôle interne dans le cadre de la fiabilisation des comptes qui seront menés au CHF.

Le prestataire est tenu à une obligation de résultats.

e. Autres impôts (TICGN, TICFE, CFE et CVAE, DAS2...)

Concerne le CHU de Saint Etienne et le CHAN, le CH du Forez, du CH des Monts du Lyonnais.

Comprend tous les autres impôts et taxes en vigueur non inclus dans les parties précédentes.

Prestations attendues du CHU de Saint Etienne et du CHAN, le CH du Forez, du CH des Monts du Lyonnais :

⇒ Contrôler les pratiques : aide, conseils pour mise en conformité des pratiques en vigueur avec la législation passée, présente et future

⇒ Apporter aide, conseils pour mise en conformité des pratiques en vigueur avec la législation passée, présente et future. Optimiser la fiscalité dans le strict respect des lois comptables, fiscales et sociales en vigueur.

⇒ Assister les établissements dans le suivi des réclamations contentieuses à l'encontre de l'administration fiscale : prise en charge de l'ensemble des diligences nécessaires à la défense des droits des établissements. Rédaction de toute demande de rescrit qui pourrait s'avérer nécessaire.

⇒ Garantir la veille réglementaire en matière de fiscalité

⇒ Calculer, élaborer diverses déclarations et régularisations éventuelles sur les exercices passés non prescrits.

⇒ Un chiffrage des éventuels obligations fiscales et crédit d'impôt susceptibles d'être identifiés **pour le CH des Monts du Lyonnais**, particulièrement dans le cadre des opérations de livraison à soi-même, réalisés pour la reconstruction du site de St Symphorien sur Coise.

⇒ Mettre en œuvre des actions de formation auprès des agents des établissements, sur site, en cas de besoin, quel que soit l'impôt concerné et y compris pour des pratiques fiscales déjà en vigueur.

⇒ Assurer un service de réponse aux questions courantes, posées par les services des établissements, de type SVP. Le prestataire s'engage à répondre sous 48 Heures pour les questions simples, posées par courrier électronique ou téléphone et sous 8 jours pour les questions complexes nécessitant une recherche documentaire ou de jurisprudence.

⇒ Rédiger un rapport annuel de synthèse, permettant tant aux services des établissements demandeurs, qu'au Commissaire aux Comptes de retracer et justifier les flux liés aux autres impôts pour l'année considérée. Le prestataire devra également répondre aux demandes de précisions ou de clarifications éventuelles émanant du Commissaire aux Comptes.

Le prestataire est tenu à une obligation de résultats.

f. Conseils juridiques, « questions / réponses »

Concerne le CHU de Saint Etienne et le CHAN, du CH des Monts du Lyonnais et le CH de Roanne.

Comprend les conseils juridiques ainsi qu'un système de questions / réponses sur divers sujets.

Prestations attendues du CHU de Saint Etienne et du CHAN, du CH des Monts du Lyonnais et le CH de Roanne :

⇒ Assurer un service de réponse aux questions courantes posées par les services des établissements de type SVP. Le prestataire s'engage à répondre **sous 48 Heures pour les questions simples**, posées par courrier électronique ou téléphone et **sous 5 jours pour les questions complexes** nécessitant une recherche documentaire ou de jurisprudence.

⇒ Contrôler les pratiques (**sauf pour le CH de Roanne**) : aide, conseils pour mise en conformité des pratiques en vigueur avec la législation passée, présente et future.

⇒ Apporter aide, conseils pour mise en conformité des pratiques en vigueur avec la législation passée, présente et future. Optimiser la fiscalité dans le strict respect des lois comptables, fiscales et sociales en vigueur.

⇒ Assister les établissements dans le suivi des réclamations contentieuses à l'encontre de l'administration fiscale : prise en charge de l'ensemble des diligences nécessaires à la défense des droits des établissements. Rédaction de toute demande de rescrit qui pourrait s'avérer nécessaire.

⇒ Garantir la veille réglementaire en matière de fiscalité.

⇒ Assurer une veille juridique et technique **pour le CH des Monts du Lyonnais** et une adaptation des procédures internes et applicatifs afférents aux flux de TVA.

Le prestataire est tenu à une obligation de résultats.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS DIVERSES

Les modalités d'organisation et d'exécution du marché sont celles définies par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Le candidat retenu s'acquitte de ses obligations conformément aux lois, règlements et normes professionnelles en vigueur. Il justifiera notamment son indépendance vis-à-vis de l'Etablissement.